

G R A N D

P A R I S

S U D E S T

A V E N I R

ÉDITO

Intercommunalité de seize communes, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) exerce des compétences aussi bien opérationnelles (eau pluviale, eau potable, assainissement, collecte, traitement des déchets, propreté, équipements publics) que des missions stratégiques liées au développement urbain, durable, aux transports ou à l'attractivité économique et l'emploi.

Notre territoire est l'un des plus variés de la métropole, en quelques kilomètres, on passe de la ville dense à la campagne francilienne. Il est aussi le territoire le plus « vert » de la métropole avec 40 % de forêts, de parcs et de terres agricoles. Cette richesse offre à ses habitants une qualité de vie exceptionnelle pour la petite couronne mais également un fort potentiel touristique.

GPSEA est particulièrement bien doté en infrastructures de rayonnement national avec notamment le pôle hospitalier de Créteil porté par le CHU Henri Mondor, le 2^e d'Île-de-France, et le port de Bonneuil, 2^e port fluvial d'Île-de-France, et l'Université Paris Est Créteil et ses 30 000 étudiants. GPSEA est irrigué par un réseau dense de transports en commun, d'axes routiers et autoroutiers, Il sera bientôt traversé par le Grand Paris Express et par le premier téléphérique urbain d'Île-de-France.

Au-delà des atouts naturels de notre territoire, nous avons une politique proactive d'attractivité construite autour de filières prioritaires et innovantes – santé, économie circulaire, industrie du futur, économie du sport –, de formations de grande qualité (UPEC, grands lycées professionnels en génie climatique, domotique et hôtellerie) qui créent un vivier d'emplois compétitifs, et d'investissements dans de grands projets d'aménagement.

Cela nous a permis d'accueillir de grands groupes internationaux tels qu'Essilor, Cartier, Valeo, Engie, Sanofi ou encore le groupe chinois Huatian et de favoriser le développement des entreprises locales, de conforter les TPE et les PME, en offrant des emplois adaptés à la population active de GPSEA.

Venez découvrir notre territoire, où, chaque jour, nous mettons tout en œuvre pour relever l'immense défi d'aujourd'hui, celui de bâtir un territoire durable, inclusif et solidaire.



Laurent CATHALA

Président

PRÉAMBULE

Grand Paris Sud Est Avenir au cœur de la métropole

2016 marque la naissance de la Métropole du Grand Paris (MGP) et des douze Établissements Publics Territoriaux (EPT) après plusieurs années de réflexion. Issue des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, la Métropole est née de la volonté de renforcer l'attractivité et le rayonnement de la région parisienne mais également d'en atténuer les inégalités territoriales.

Ainsi, le 1^{er} janvier 2016, 131 communes (123 de la petite couronne et 7 de la grande couronne) étaient regroupées au sein de la nouvelle métropole formant un ensemble de 7,5 millions d'habitants. La MGP est composée de douze territoires de périmètres variables mais d'un seul tenant, sans enclave comptant au moins 300 000 habitants. Ces nouveaux territoires se sont substitués aux anciennes intercommunalités existantes.

Au 1^{er} janvier 2016, les communautés de Plaine Centrale du Val-de-Marne, du Haut Val-de-Marne, du Plateau Briard ainsi que la ville de Bonneuil-sur-Marne se sont regroupées pour devenir le nouvel Établissement Public Territorial n° 11 dénommé Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

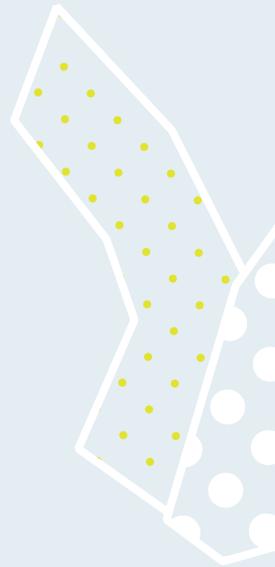
Doté de nouvelles compétences obligatoires dès 2016 (Plan Local d'Urbanisme, eau, assainissement), GPSEA, exerce à cette même date, l'ensemble des compétences des trois anciens EPCI. Lors de la première séance, le Conseil territorial constitué de 74 conseillers territoriaux a élu son Président. Le Bureau est quant à lui constitué de 14 Vice-présidents et de 8 conseillers territoriaux délégués.

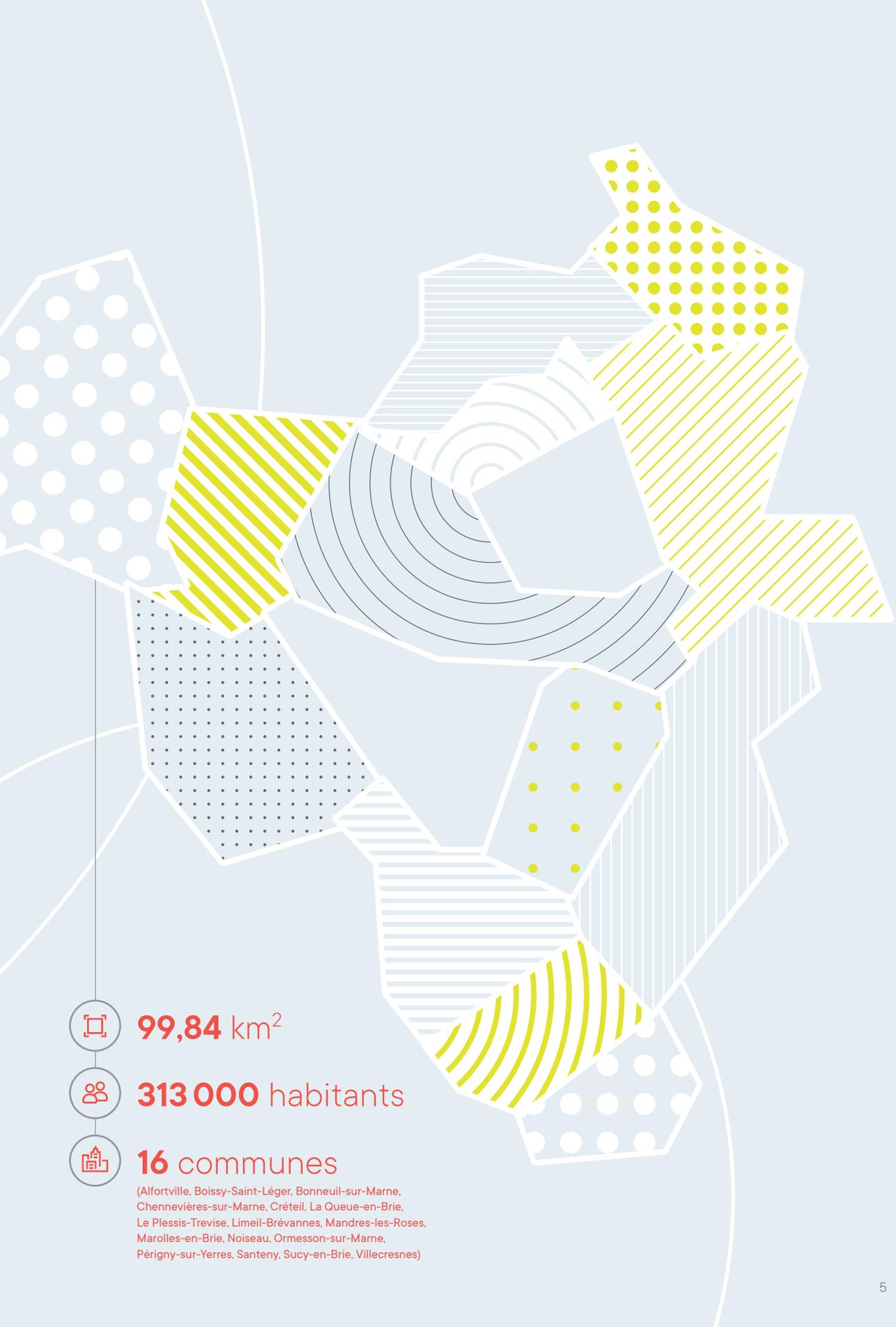
Un territoire riche de sa diversité

GPSEA s'étire des portes de Paris jusqu'à l'Arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie. Il est ainsi constitué de zones très urbaines, à l'image de Créteil, ville préfecture de 91 780 habitants et d'espaces plus ruraux où se côtoient des communes de moins de 5 000 habitants comme Santeny ou Périgny-sur-Yerres. Situé à 15 minutes de l'aéroport d'Orly, Grand Paris Sud Est Avenir est structuré par un réseau d'infrastructures ferroviaires dense (RER A et D, ligne 8 du métro aujourd'hui, arrivée prochaine de la ligne 15 « Grand Paris Express »), un maillage routier et autoroutier important (A 86, RN 4, RN 406, RN 19 et RD 6) et la présence du Port de Bonneuil, l'une des trois principales plateformes multimodales franciliennes.

L'importance des équipements d'échelle métropolitaine - culturels, sportifs et de loisirs, de recherche et d'enseignement supérieur comme l'Université de Paris Est-Créteil ou de santé, avec 5 centres hospitaliers sur le territoire constituant le 2^e plus grand pôle hospitalier d'Île-de-France - ainsi que le dynamisme du tissu économique local font de Grand Paris Sud Est Avenir un pôle de développement majeur du sud-est parisien.

Situé à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, le territoire présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris.





99,84 km²



313 000 habitants



16 communes

(Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trevisse, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes)





UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Une gouvernance politique partagée et efficace

UNE GOUVERNANCE ÉQUILBRÉE,

DES DÉCISIONS PARTAGÉES

Grand Paris Sud Est Avenir compte plusieurs instances politiques, destinées à associer les élus aux décisions et garantir un fonctionnement collégial. Le Conseil de Territoire compte 74 élus désignés au sein des conseils municipaux de chacune des villes membres se réunissant au moins une fois par trimestre. Le Bureau territorial est composé du Président, des 14 Vice-présidents et des 8 conseillers délégués. Il a une fonction d'orientation, de préparation des décisions et de propositions sur tous les sujets entrant dans le champ des compétences de l'EPT. Il se réunit avant chaque conseil et à chaque fois que le Président le juge nécessaire. Les commissions thématiques au nombre de sept se réunissent avant chaque conseil pour examiner les points à l'ordre du jour et émettre un avis consultatif. Elles sont ouvertes aux élus municipaux dans le cadre de collèges associés.

Répartition à parité entre forces politiques des vice-présidences

La spécificité de Grand Paris Sud Est Avenir réside dans la répartition à parité des vice-présidences entre les forces politiques du Territoire qui permet une prise de décision en Conseil de Territoire à l'unanimité dans 99 % des cas.



1 président



74 élus



14 vice-présidents



8 conseillers délégués

Création d'instance de discussion, et d'aide à la décision propres de GPSEA

GPSEA s'est créée des instances de discussion et d'aide à la décision propre. Le conseil des maires par exemple, réunit l'ensemble des 16 maires des communes sur des sujets essentiels. Le « G16 » quant à lui, réunit tous les mois les 16 DGS des communes avec la Direction Générale territoriale.

Ces deux instances permettent de conserver un lien fort entre EPT et communes créant des synergies de travail et assurant un examen des dossiers et des projets de façon collégiale et partagée.

L'Observatoire économique, social et environnemental.

La Direction de l'Observatoire, des Études et du SIG est une direction support pour les services de GPSEA. À ce titre, elle pilote des démarches d'études au bénéfice de la collectivité. La Direction anime par ailleurs l'Observatoire Économique, Social et Environnemental de GPSEA, structure partenariale qui rassemble les forces vives du territoire.

La Direction porte des analyses spatiales et socio-démographiques à la demande des directions sur des thèmes comme les zones d'activités, les quartiers de la politique de la ville ou encore le Plan Climat. Elle se positionne ainsi comme un bureau d'études interne, ce qui permet de limiter le recours à des prestataires externes. Enfin, elle propose également des outils techniques (outils SIG) qu'elle met à disposition des agents voire des communes de GPSEA.



Une gouvernance politique partagée et efficace

SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

AVEC LES COMMUNES

La politique volontariste déployée par GPSEA depuis sa création repose sur la solidarité, l'équité, la cohésion et la proximité sur tout le territoire. La solidarité touche aussi bien les populations que les communes et en particulier les plus petites qui ne disposent pas des ressources fiscales leur permettant de générer un effet de levier sur les projets et les équipements ou de bénéficier de la même expertise et ingénierie.

Création de la Délégation relations et appui aux communes

La mise en place de la Délégation relations et appui aux communes (DRAT) dans la nouvelle organisation des services territoriaux dès 2016 permet d'apporter aux communes un conseil tant administratif (juridique, finances, ressources humaines, marchés publics...) que technique (urbanisme, aménagement...). La DRAT constitue une véritable interface entre les 16 communes et les directions du Territoire et un appui soutenu pour les villes de moins de 12 000 habitants.

Fond de solidarité aménagement urbain – patrimoine

La cohésion des communes du territoire et l'aide aux plus vulnérables font partie des fondamentaux de la politique de GPSEA. C'est dans ce contexte, que le Territoire a mis en place dès 2016 un fond de solidarité qui est géré par la DRAT.

La proximité avec les communes constitue la colonne vertébrale du Territoire. C'est pourquoi les services territoriaux ont été déployés sur l'ensemble du périmètre et non concentré sur une même ville afin d'être au plus près des services municipaux et des habitants.

- ① Siège GPSEA, Créteil
- ② Bureaux administratifs rue Auguste Perret et Tecparc, Créteil
- ③ Bureaux administratifs La Sablière, Sucy-en-Brie
- ④ Bureaux services techniques, La Queue-en-Brie
- ⑤ DRAT, directions de la culture, des sports, du développement durable, Marolles-en-Brie
- ⑥ Serres horticoles territoriales, Mandres-les-Roses
- ⑦ Cuisine centrale, Alfortville
- ⑧ Propreté urbaine, Alfortville



Une gouvernance politique partagée et efficace

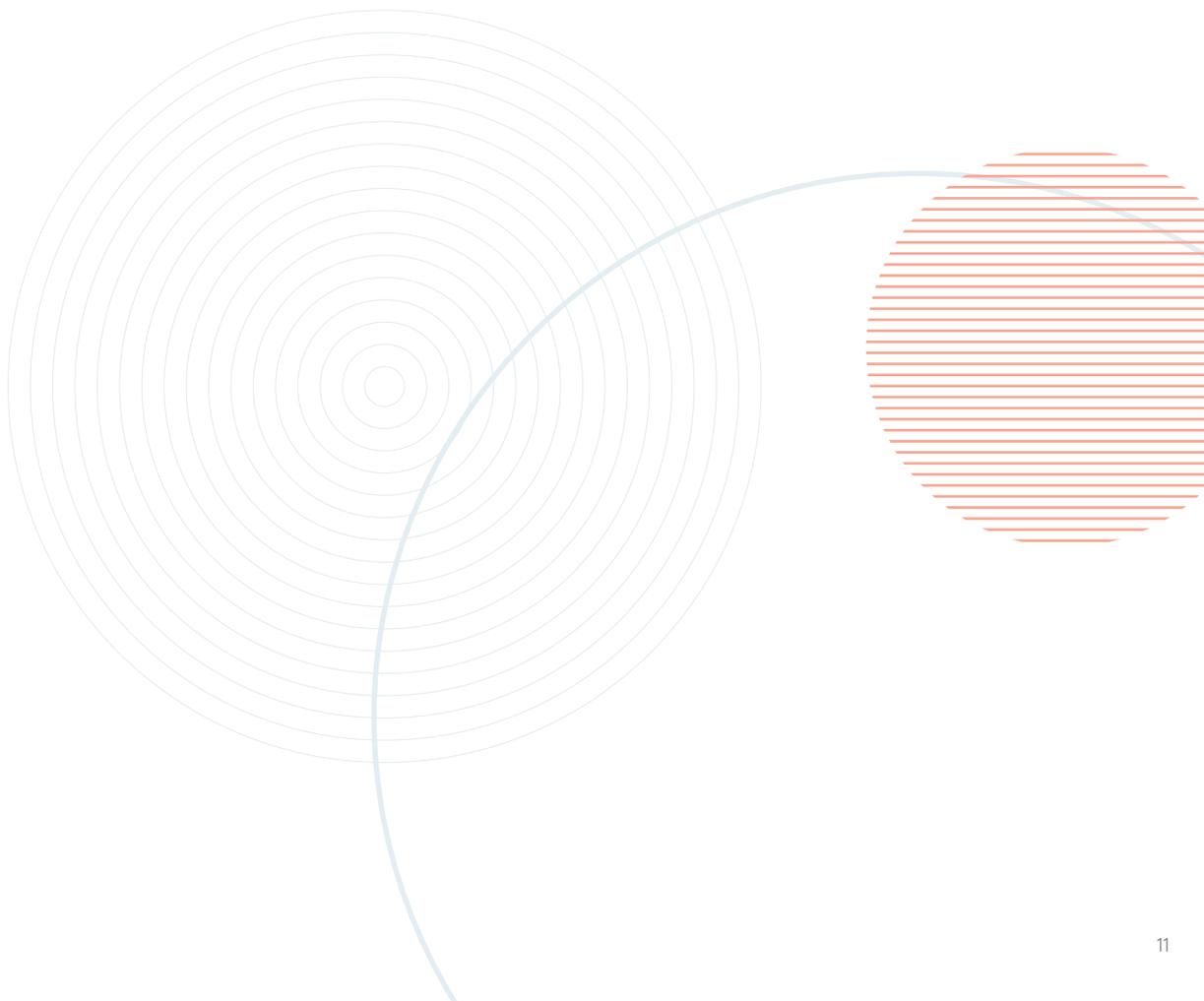
LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

AU CŒUR DE GPSEA

Si GPSEA se distingue des autres territoires à maints égards sur sa gouvernance, son mode de fonctionnement, son attachement à la relation privilégiée avec les communes, il se distingue aussi par la méthode utilisée lors de sa structuration.

GPSEA a à cœur de rendre les habitants acteurs de la construction territoriale. C'est pourquoi, dès sa création, une vaste démarche participative a été lancée afin de choisir le nom de la collectivité.

Dès le début du mois de mars 2016, tous les agents ont été sollicités pour contribuer à la co-construction de la future organisation administrative territoriale. Plusieurs outils de concertation ont été créés pour l'occasion.







LES COMPÉTENCES DU TERRITOIRE

Créativité et solidarité

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Les conservatoires

GPSEA gère sept conservatoires : celui d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Chennevières-sur-Marne, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil, de Limeil-Brevannes et de Noisieu. Le Territoire s'attache à développer et à encourager la pratique amateur de la musique dans chacun de ses équipements.



7 conservatoires de musique, de danse et/ou de théâtre



4 000 élèves



+ de 300 spectacles d'élèves



Les médiathèques-ludothèques

Grâce à son réseau de médiathèques, GPSEA se mobilise pour faciliter, développer et encourager l'accès pour tous à la lecture et aux savoirs. Après le transfert de 19 équipements des villes vers le Territoire en 2017, les projets d'harmonisation et de modernisation du réseau de lecture publique se développent.

L'équité, l'amélioration de l'offre de service public et l'optimisation des moyens sont des valeurs affichées par la charte de gouvernance partagée du Territoire.



19 médiathèques et **2** ludothèques



2 bibliobus



235 agents



900 000 documents mobilisables

Médiathèque de l'Abbaye -
Nelson Mandela - Créteil -
© Guillaume Guerrin



La Maison des Arts et de la Culture

GPSEA dispose également sur son Territoire d'une grande Scène Nationale, la Maison des Arts et de la culture André Malraux, aujourd'hui établissement culturel d'envergure. La MAC constitue un lieu de référence tant en matière de découverte de jeunes artistes du monde entier que d'attraction de publics hétéroclites, que de nombreuses institutions culturelles peinent souvent à atteindre.

Elle compte près de 4 500 abonnés et accueille chaque saison plus de 90 000 spectateurs, dont 30 000 de jeune public, 53 spectacles et 210 représentations.

Créativité et solidarité

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

 **11 800** heures d'utilisation annuelle pour des scolaires, associations sportives et civiles **avec un total de 130 000** usagers au stade Duvauchelle

 **+ de 40 000** personnes au gymnase de Marolles

Grand Paris Sud Est Avenir gère 3 équipements sportifs terrestres : le stade Duvauchelle à Créteil, le gymnase de Marolles-en-Brie et le complexe du Belvédère d'Ormesson-sur-Marne.



Stade Dominique Duvauchelle - Créteil - 
© GPSEA

Grand Paris Sud Est Avenir gère depuis 2017, sept équipements aquatiques : les piscines de Sucy-en-Brie, de Bonneuil-sur-Marne, de Boissy-Saint-Léger, de Créteil/Colombier, de Créteil/Lévrière, de Créteil/Sainte-Catherine et de Chennevières-sur-Marne.

Toute l'année, l'accueil est assuré pour le public « libre », les associations diverses, les clubs de natation, les scolaires, les collèges, l'Université, les publics spécialisés, les centres de loisirs, les CCAS, les partenaires institutionnels.

 **7** équipements

 **2 800 m²** de plan d'eau

 **101** agents

 **+ de 11 500** élèves issus de **81** écoles du territoire

Créativité et solidarité

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) combine engagement social et initiative économique pour mettre la personne humaine au centre des activités et replacer l'économie dans son contexte : les activités économiques sont un moyen au service d'un projet sociétal.

Elle s'est construite à partir d'un projet qui consiste à :

- penser et agir autrement en société;
- donner du sens à l'acte d'entreprendre.

L'ESS se caractérise par son mode d'entreprendre spécifique et non par des activités particulières. C'est un acteur économique à part entière, qui propose d'entreprendre autrement, d'innover en favorisant l'entre-partenariat collectif. Il s'agit de placer l'Homme au cœur des dispositifs économiques.

Les projets sont producteurs de richesses à deux niveaux :

- création d'emplois pérennes;
- création de biens collectifs de proximité/réponse à de nouveaux besoins.



4 grands projets soutenus par GPSEA



Épicerie solidaire
à Chennevières-sur-Marne



Soutien à la **création d'emplois locaux**



POLITIQUE DE LA VILLE

La Politique de la Ville vise à réduire les inégalités territoriales entre les quartiers et à favoriser l'égalité des chances entre les habitants. Elle intervient dans les territoires ou auprès des publics qui connaissent des difficultés socio-économiques.

Dès le mois de juillet 2016, les élus territoriaux ont choisi de définir le périmètre de cette compétence dans une délibération cadre avec pour objectif qu'elle concerne toutes les villes du territoire.

Ainsi, 4 grands axes ont été définis :

- ① L'animation des contrats de ville « Haut Val-de-Marne » et « Plaine Centrale/Bonneuil », ainsi que les dispositifs de développement urbain qui leur sont rattachés
- ② Les actions en faveur de la santé
- ③ L'insertion économique et sociale
- ④ La prévention de la délinquance et la citoyenneté



263 000 € de crédits pour les actions de la programmation intercommunale des 2 contrats de ville (Haut Val-de-Marne et Plaine Centrale/Bonneuil).



près de 10 000 personnes accompagnées en matière d'insertion et d'emploi



+ de 100 000 heures d'insertion



Créativité et solidarité

HABITAT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de politique locale de l'habitat et l'exercera de manière opérationnelle lorsque le PMHH (Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement) sera rendu exécutoire.



6 opérations nouvelles de construction de logements

Conférence Intercommunale du Logement - mai 2018 - © GPSEA



Dans l'attente GPSEA poursuit les dispositifs engagés par les anciennes intercommunalités :

- les aides au développement du logement social par l'attribution de subventions pour surcharge foncière et de garanties d'emprunt ;
- le soutien au logement temporaire et au Fond de Solidarité Habitat (FSH) en vue de favoriser l'insertion au logement et le maintien dans les lieux des publics en difficulté ;
- le soutien à l'habitat privé dans le cadre d'une réflexion sur un nouveau programme de résorption de l'habitat indigne ou dégradé ;
- la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Créteil Pompadour.



Créativité et solidarité

RESTAURATION

Grand Paris Sud Est Avenir dispose d'une cuisine centrale qui produit les repas, en liaison froide, pour le secteur scolaire et périscolaire (accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires) et les seniors (dans les résidences et en portage à domicile).

Installée sur le territoire de la commune d'Alfortville, les locaux ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de remise aux normes au cours de l'été 2011.

Dans son organisation actuelle, la cuisine centrale dispose d'un agrément Européen pour une production maximum de 14 000 repas jours.

Les repas scolaires sont fabriqués en liaison froides de J-1 à J-5, puis livrés le jour même dans les écoles (75 points de distribution), en deux passages. Les repas pour les seniors sont également livrés chaque matin, aussi bien dans les résidences qu'à domicile (ceux des week-ends le sont le vendredi). Les menus sont élaborés par deux diététiciennes, également en charge du contrôle qualité et sécurité alimentaire et ils sont validés lors de commissions des menus.

À la suite d'une étude de satisfaction réalisée dans les écoles, de nouvelles dispositions ont été mis en place :

- service de pain bio tous les jours pour le secteur scolaire et centres de loisirs;
- passage à un plus fort pourcentage de menus à 4 composantes (crudité ou fruit);
- proposition chaque jour d'un deuxième choix de plat protidique, avec une alternative à la viande lorsque celle-ci figure au menu;
- service de fruits dits de proximité une semaine sur deux;
- grammages des portions ramenés aux quantités exigées par la réglementation;
- service de race à viande pour le bœuf;
- service de produits issus du commerce équitable.



76 agents répartis dans les différents secteurs d'activité du service



13 200 repas produits par jour en moyenne



Un territoire attractif et durable

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE TERRITORIAL

La compétence « aménagement de l'espace » partagée entre la Métropole du Grand Paris et les établissements publics territoriaux (EPT) se compose de trois volets :

- définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme non-déclarées d'intérêt métropolitain. Concrètement, il s'agit des actions visant à développer de nouveaux « morceaux de territoire » ou de requalifier les quartiers existants ;
- actions de restructuration urbaine non-déclarées d'intérêt métropolitain. Il s'agit essentiellement d'interventions dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine dans des quartiers politique de la ville ;
- constitution de réserves foncières non-déclarées d'intérêt métropolitain. Il s'agit de l'acquisition de terrains en vue de développer des projets d'aménagement à moyen et long-terme.

Aucune opération d'intérêt métropolitain n'ayant été identifiée sur le Territoire, Grand Paris Sud Est Avenir exerce l'intégralité de cette compétence en lien très étroit avec les communes, par le biais d'une charte de gouvernance qui affirme le rôle prépondérant du Maire dans la définition des opérations.

Le Territoire a également recours, pour la mise en œuvre opérationnelle de ses projets, à une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) – Grand Paris Sud Est Avenir Développement – dont il est actionnaire majoritaire à 99 %. La SPLA exerce des fonctions d'aménageur. Ses missions sont principalement l'acquisition de foncier, la réalisation des travaux d'aménagement et la commercialisation des bâtiments construits.



60 opérations d'aménagement
dont 15 ZAC



300 000 m²
de surface de plancher d'activités
économiques en développement



20 000 m²
pour le siège R&D monde
de Valéo à Créteil

Un territoire attractif et durable

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

À travers son action, GPSEA poursuit aujourd'hui quatre grands objectifs fondamentaux en matière de développement économique. Premièrement, le Territoire souhaite encourager la création d'emplois au profit des habitants, en tenant compte à la fois de leur profil de qualification mais aussi des besoins de recrutement des entreprises, notamment dans une logique de rééquilibrage entre lieu de travail et lieu de résidence à l'échelle de la Région. Deuxièmement, GPSEA vise à assurer un développement économique équilibré du territoire, en intégrant les spécificités des différentes communes et quartiers du territoire, y compris en matière d'aménagement économique. Troisièmement, le Territoire construit une stratégie de développement qu'il veut proactive, qui s'appuie sur une analyse prospective des mutations économiques, sociales et environnementales actuelles, pour s'y préparer et proposer des solutions adaptées aux entreprises et à leurs salariés. Enfin, quatrièmement, GPSEA souhaite capitaliser sur le dynamisme économique local pour renforcer l'attractivité globale, résidentielle et économique du territoire, la fierté des habitants et le rayonnement global de GPSEA en dehors des 16 communes.

L'intervention du Territoire lie étroitement économie, aménagement et développement durable dans une perspective de croissance verte et adaptée aux mutations économiques actuelles. C'est dans cette optique que GPSEA articule notamment sa stratégie de développement économique avec l'élaboration de son Plan Climat pour devenir un véritable éco-territoire au sein de la Métropole.



112 000 emplois sur le territoire



23 400 entreprises



4 pépinières et hôtels d'entreprises et
1 incubateur



2 clubs d'entreprises territoriaux,
3 clubs communaux

Un territoire attractif et durable

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Fondement et préalable de toute politique de développement, les élus ont souhaité se saisir de la compétence facultative des transports et des déplacements. Les activités économiques mais également les loisirs et l'habitat se structurent et s'articulent autour des infrastructures de transport, dont le tracé et le développement déterminent en grande partie les atouts de demain.

L'élaboration en cours du Plan Local de Déplacements (PLD) doit permettre de mûrir et de préciser une stratégie globale, partagée et ambitieuse au niveau intercommunal, afin de renforcer la cohérence et la pertinence de tous les modes de transports et de porter auprès des partenaires de la mobilité (Région, Île-de-France Mobilités) des actions fortes pour la mobilité de demain, pouvant bénéficier de financements.

Au-delà du cadre stratégique global, le Territoire s'investit à un niveau opérationnel, pour l'amélioration des conditions de transport au quotidien. Ainsi, 2 millions d'euros sont investis chaque année dans une convention partenariale Île-de-France Mobilités et les transporteurs pour le développement de l'offre de bus du réseau SITUS, la mise en place de navettes marché en tant qu'autorité organisatrice de proximité, ou encore le pilotage d'études de réaménagement des gares routières de Sucy et Boissy, dans la perspective de renforcer leur sécurité et d'améliorer leur insertion urbaine.



1 réseau de **10 lignes de bus**



2 parcs de stationnement



4 gares de métro



4 gares de RER



Projet Téléal Câble A, premier téléphérique urbain d'Île-de-France



Tégéval, une voie verte de **20 km**, traversant **7 communes**



4,5 millions d'euros de participation GPSEA sur le chantier de la RN406



Métro Ligne 8 - Créteil - ©GPSEA

Un territoire attractif et durable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grand Paris Sud Est Avenir coordonne la transition énergétique du territoire. À ce titre, il contribue à 3 grands projets :

- le Plan Climat vise à faire converger les initiatives locales en faveur du climat, de la qualité de l'air, de l'énergie, de l'économie durable et de l'éco-exemplarité de la collectivité. Il fixe une vision à long terme et constitue le projet de territoire. Il décline de nouvelles politiques publiques ambitieuses et innovantes en matière d'aménagement, de rénovation d'équipements publics, d'assainissement, d'eau potable, de déchets, de transports et déplacements, d'aménagements cyclables, d'alimentation, d'agriculture... En 2018, un diagnostic complet a été établi et présenté aux partenaires locaux. Des films d'animations ont été réalisés ;
- le Plan vélo élaboré dans le cadre du Plan Local de Déplacements : compétent en matière d'aménagement cyclable sur les voies d'intérêt territorial, GPSEA souhaite renforcer le maillage des aménagements cyclables de son territoire. Pour ce faire un recensement complet des aménagements existants et une analyse du maillage ont été réalisés par un prestataire. Différents partenaires ont été mobilisés comme, entre autres, les villes, les associations, les partenaires financiers.



1 réseau des référents
d'éducation au développement durable



1 programme d'actions
du Plan Climat



Lac de Créteil - @GPSEA

Proximité et qualité

VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Les missions de la Direction voirie, eau et assainissement :

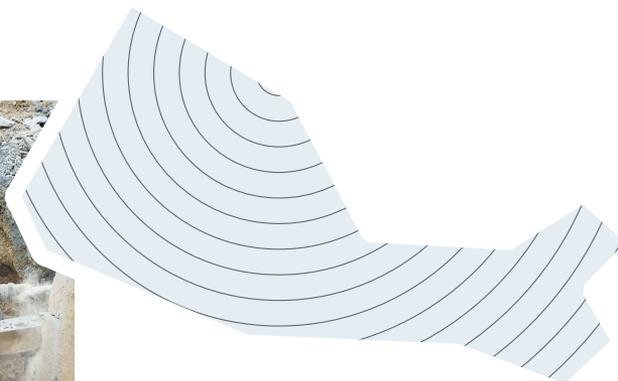
- la création ou aménagement, entretien des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial;
- l'assainissement;
- l'eau potable;
- l'entretien et aménagement des itinéraires cyclables autres que les pistes et bandes cyclables, dès lors qu'il s'agit d'axes prioritaires définis par le futur document stratégique territorial cyclable de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et installation de dispositifs de stationnement pour vélos.



1914 contrôles de conformité et demandes de renseignement d'assainissement



10 opérations de voirie réalisées



Proximité et qualité

COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Grand Paris Sud Est Avenir assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, exception faite des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes qui ont délégué cette compétence à un syndicat intercommunal (SIVOM). S'agissant du traitement des déchets, l'Établissement Public Territorial a délégué sa compétence au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM).

Soucieux de la protection du cadre de vie et de l'environnement, GPSEA est engagé dans deux plans d'amélioration de la collecte initiés par l'éco-organisme Éco-Emballages devenu CITEO et deux Programmes Locaux de Prévention des Déchets initiés par le Conseil Régional d'Île-de-France.



Valo'Marne, Unité de valorisation énergétique de Créteil - © Thierry Duvivier

Par ailleurs, Grand Paris Sud Est Avenir gère directement ou indirectement 5 déchetteries (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, Sucy-en-Brie, La Queue-en-Brie).



Modernisation de l'incinérateur de déchets de Créteil



1 centre de tri des déchets recyclables à Limeil-Brévannes



130 millions investis entre 2019 et 2023



1 centre de transfert pour le verre d'emballage à Limeil-Brévannes



1 unité de valorisation des déchets au service de la transition écologique



1 usine d'incinération implantée à Créteil

Proximité et qualité

PROPRETÉ URBAINE

Cette compétence, exercée depuis 2001 sur le secteur Plaine Centrale, a été transférée au Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir dès sa création et maintenu pour les villes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes.



520 marchés traités
annuellement



Nettoyage et lavage de
295 km de chaussées



+ de **190** agents



600 km de trottoirs nettoyés
manuellement

Missions du service :

- nettoyage et lavage des chaussées de 295 km de chaussées, soit 600 km de fil d'eau ou caniveaux, dont 55 à Alfortville, 190 à Créteil et 50 à Limeil-Brévannes;
- nettoyage manuel des 600 km de trottoirs effectué individuellement et de parkings;
- nettoyage des marchés forains, soit un total de 520 marchés traités annuellement qui nécessite une benne à ordures ménagères de 11,5 m³, des laveuses et des balayeuses;
- collecte des corbeilles à papiers, canicrottes et sacs de cantonniers;
- lutte anti-graffitis et désaffichage;
- désherbage des parties minéralisées;
- entretien du parc d'engins et de véhicules.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Le service Hygiène publique est actuellement missionné sur le secteur géographique de l'ex-Plaine Centrale du Val-de-Marne (Créteil, Alfortville et Limeil-Brévannes) pour mettre en application les pouvoirs de police générale et spéciale des maires en matière de salubrité publique. À cette fin, il intervient notamment dans les domaines de salubrité de l'habitat, de

prévention contre l'intoxication au monoxyde de carbone, de lutte contre le saturnisme infantile, d'hygiène alimentaire, d'état sanitaire des hôtels meublés, de bruit de voisinage, de dératisation/désinsectisation/désinfection, capture des animaux errants et ramassage des animaux morts.

Proximité et qualité

PRODUCTION FLORALE ET ARBORICOLE

Grand Paris Sud Est Avenir dispose de serres de culture pour les végétaux destinés au fleurissement des communes membres et d'une pépinière produisant vivaces, graminées, arbustes et arbres destinés à la végétalisation des espaces verts des communes de GPSEA (décision du Conseil de Territoire du 29 mars 2017).

Sur l'ensemble du site de production (1 ha de serres plastique et 0,6 ha de serres verre), près de 13 personnes produisent environ, près de 300 000 plantes annuelles, et un peu plus de 250 000 plantes bisannuelles. De plus, le service Production Florale et Arboricole a produit et fournit plus de 1100 jardinières pour le fleurissement aérien des collectivités.

La pépinière de 5,5 hectares est entretenue par 6 personnes. Elle contient environ 380 arbres d'ornement et une centaine de conifères, 1700 arbustes de pleine terre ainsi que plus de 52 000 plantes vivaces, graminées et fougères cultivées en hors-sol. Toutefois, le centre horticole ne pouvant tout produire, il complète certaines commandes par le biais de marchés publics passés auprès de fournisseurs spécialisés (bulbes et rhizomes, plantes vertes...).

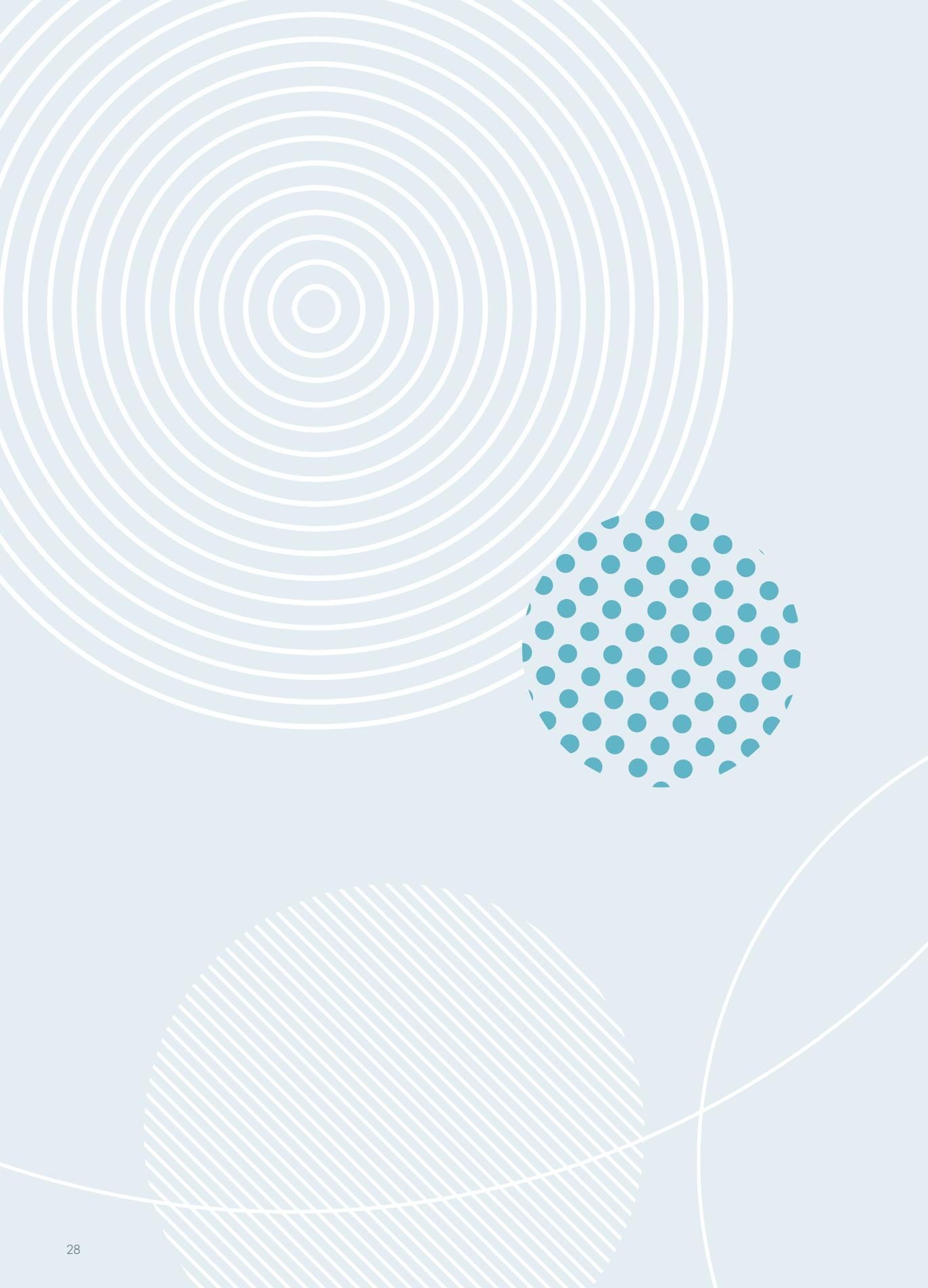
Le centre comprend également une serre dite d'orangerie de 700 m², destinée à hiverner en automne tous les végétaux frileux, attendant d'être replantés dans les villes au printemps suivant (bananier, papyrus...).

Elle abrite également de nombreuses plantes vertes destinées à la décoration des locaux de GPSEA ou aux manifestations.

Enfin, le centre horticole propose une offre pédagogique destinée à accueillir tout type de public, composé d'un jardin des 5 sens, de potagers sous diverses formes, d'un rucher et d'un espace de pique-nique.



Centre horticole à Mandres-les-Roses - ©GPSEA

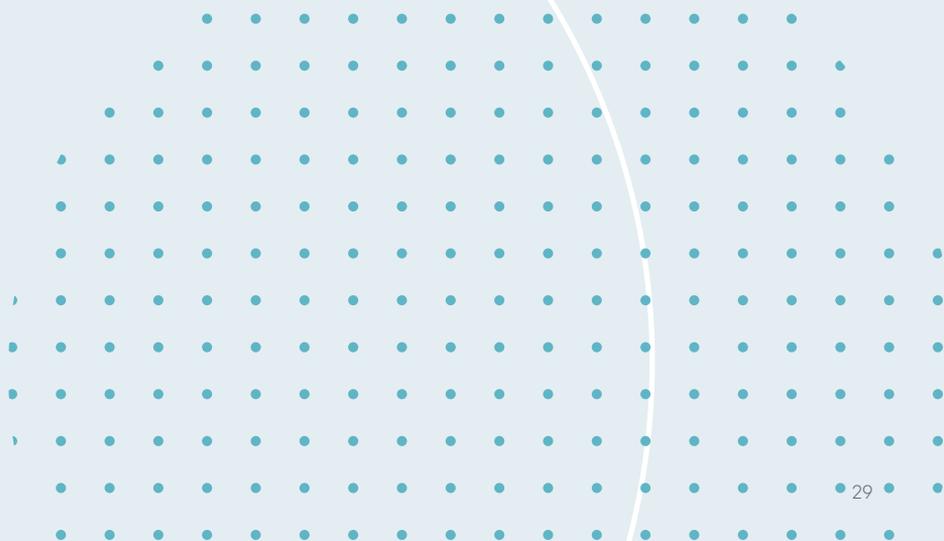


NOTRE PROJET DE TRANSITION

ÉCOLOGIQUE,

ÉCONOMIQUE

ET DURABLE.



Un Plan Climat conçu comme un projet de Territoire

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

TERRITORIAL

Une démarche opérationnelle

GPSEA est devenu le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire. Dans ce cadre, il élabore un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il s'agit d'élaborer une démarche à la fois stratégique et opérationnelle, visant, d'une part, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation) et d'autre part, à adapter le territoire au changement climatique (volet adaptation). Il vise à faire converger les initiatives locales en faveur de la résilience climatique, de l'énergie et de la qualité de l'air.

Le Plan Climat porte sur 5 volets : climat, air, énergie, économie circulaire et durable, éco-exemplarité de la collectivité qui ont permis d'élaborer un diagnostic et de faire ressortir les principaux atouts du territoire en matière de développement durable.

Fort de ces premiers éléments consolidés et au regard des actions exemplaires en matière de développement durable déjà entreprises sur GPSEA, le Plan Climat fixe une vision à long terme, à partir des spécificités et des opportunités qu'offre notre territoire en matière d'énergie renouvelable, de biodiversité, d'agriculture, etc.

Il formalise l'engagement de l'Établissement Public Territorial en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de reconquête de la qualité de l'air et de la transition énergétique, en cohérence avec les ambitions de l'Accord de Paris.

GPSEA a d'ores et déjà commencé à agir. Le Plan Climat comprend 50 actions concrètes. Retrouvez-les sur le site Internet de la collectivité.

Un projet d'aménagement et de développement global, respectueux des spécificités communales

LE PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS

Un projet pour favoriser la mobilité et les déplacements

L'accessibilité constitue un fondement et un préalable à toute politique de développement et GPSEA s'est pleinement saisi de ces enjeux en assumant une compétence élargie en matière de transports et déplacements.

L'ambition du Territoire dans ce domaine se traduira dans son Plan Local de Déplacements (PLD). Les PLD constituent, pour les collectivités franciliennes, des documents-cadres de définition et de mise en œuvre à l'échelle locale des politiques de mobilité.

Co-financé par la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, GPSEA a été le premier Établissement Public Territorial val-de-marnais à lancer son PLD en février 2018. Il permet de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la problématique récurrente et quotidienne des déplacements et d'organiser des échanges et des débats riches pour proposer des solutions adaptées à toutes les situations.

Partagé avec l'ensemble des partenaires, le diagnostic présenté au Conseil de Territoire en juin 2019 a permis d'identifier les enjeux en matière de mobilité à l'échelle du Territoire en vue d'accompagner au mieux l'arrivée et le développement des projets de transports majeurs.

En février 2019, a débuté la phase d'élaboration d'un programme d'actions. Ambitieux, ce programme poursuit plusieurs objectifs :

- mieux hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification ;
- affirmer les pratiques des modes actifs (piétons et cycles) ;
- rendre les transports en commun plus attractifs ;
- gérer le stationnement ;
- améliorer le transport et la livraison des marchandises ;
- communiquer, sensibiliser et observer.

Développer l'agriculture durable et rapprocher les acteurs de la filière alimentaire entre eux

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Des actions concrètes : un impact sur les comportements et besoins alimentaires individuels et collectifs

Grand Paris Sud Est Avenir a lancé l'élaboration de son Plan Climat, véritable projet de transition écologique, économique et durable.

Compte tenu des singularités que présente le territoire au sein de la Métropole du Grand Paris, en matière d'alimentation et d'agriculture, le Territoire est maintenant engagé dans l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), puisque GPSEA peut être considéré en partie comme bassin alimentaire de la Métropole avec des espaces agricoles en activité représentant 80 % du total métropolitain.

Ainsi, le PAT visera à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé et constituera le volet agriculture – alimentation du Plan Climat.

Le PAT est élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du Territoire : agriculteurs et producteurs locaux, collectivités et services de l'État, organismes d'appui et de recherches agroalimentaire et de distribution, acteurs de l'économie sociale et solidaire, financeurs, société civile.

Le PAT concerne les sujets liés à l'alimentation et l'agriculture, mais pas uniquement. Il permet aussi d'aborder la santé, l'environnement, l'urbanisme et le patrimoine.

L'alimentation figure parmi les préoccupations citoyennes émergentes à l'échelle nationale, l'Île-de-France n'échappe pas à cette tendance. De nombreuses initiatives sont déjà engagées sur notre Territoire pour consommer plus durable et plus responsable, en valorisant les produits locaux et respectueux de l'environnement.







UNE
ADMINISTRATION
TERRITORIALE
AGILE & INNOVANTE

UNE ORGANISATION TRANSVERSALE

ET CONCERTÉE

L'originalité de l'organisation administrative de GPSEA réside dans la combinaison des directions ressources avec les directions de politiques publiques au sein de 4 Directions Générales Adjointes (DGA) favorisant ainsi la transversalité. Chaque directeur a été invité à concerter ses équipes pour construire une organisation sectorielle la plus efficiente possible.

Des services spécifiques en appui de toutes les directions

Soucieux de s'adapter aux évolutions de fonctionnement et de répondre au plus près aux besoins tant de ses agents que des communes membres, GPSEA a mis en place un service d'appui au sein de la Direction des moyens généraux et des missions ressources, coordination et pilotage (MRCP), au sein de chaque DGA. Le service d'appui apporte rapidement un soutien en moyens humains aux services confrontés à des chocs conjoncturels d'activité ou de moyens. Les MRCP ont pour mission de mutualiser et faciliter la déconcentration des fonctions ressources (ressources humaines, financières, commandes publiques...) permettant ainsi aux directions de se concentrer pleinement sur leurs missions, en particulier les missions de politique publique.

Sectorisation de certaines compétences

La proximité prônée par le Territoire s'inscrit dans les faits par une organisation sectorisée pour les compétences opérationnelles telles que la gestion de l'assainissement, de la voirie et de la collecte des déchets ménagers. À l'issue d'une concertation et d'une démarche participative de plusieurs mois, la Direction voirie, eau et assainissement s'est organisée en deux services (maîtrise d'ouvrage et exploitation) et en trois unités territoriales d'exploitation avec des bases techniques qui leur sont propres situées à Créteil et à La Queue-en-Brie. La proximité géographique permet ainsi une grande réactivité pour les interventions techniques. Cette organisation se retrouve au sein de la direction « environnement » qui gère notamment la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire.

Une politique managériale innovante

Issue de la fusion entre la direction des systèmes d'information et la direction de l'innovation, du dialogue social et de l'animation managériale (DIDAM) en novembre 2018, la Direction de la transformation et du dialogue social regroupe auprès du Directeur Général des Services les fonctions en charge de la conduite du changement dans le cadre d'une démarche qui vise à la fois la qualité de vie au travail et l'efficience du service public. Elle a pour rôle de mettre à disposition des agents les outils et les accompagnements nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions afin de garantir continuité et adaptabilité du service public. Le développement des usages numériques dans les organisations de travail invite en effet à repenser les méthodes de travail et la relation à l'utilisateur.

Convivialité et transversalité, deux maîtres mots

L'ÉPANOUISSEMENT AU TRAVAIL

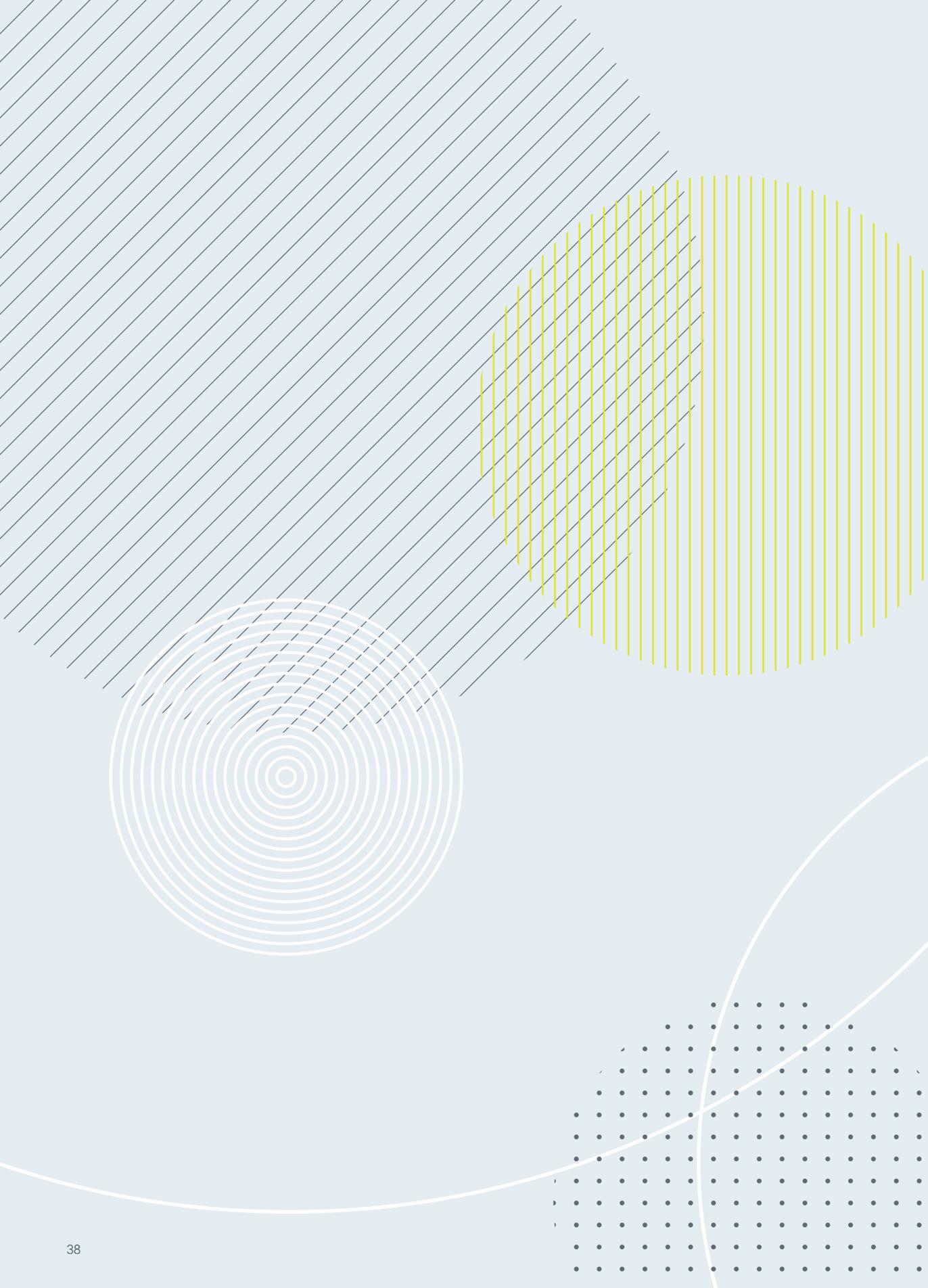
Depuis sa création au 1^{er} janvier 2016, Grand Paris Sud Est Avenir a engagé une démarche de transformation visant à la fois l'efficacité du service public et la qualité de vie au travail. Confiance et participation constituent l'ADN de notre établissement.

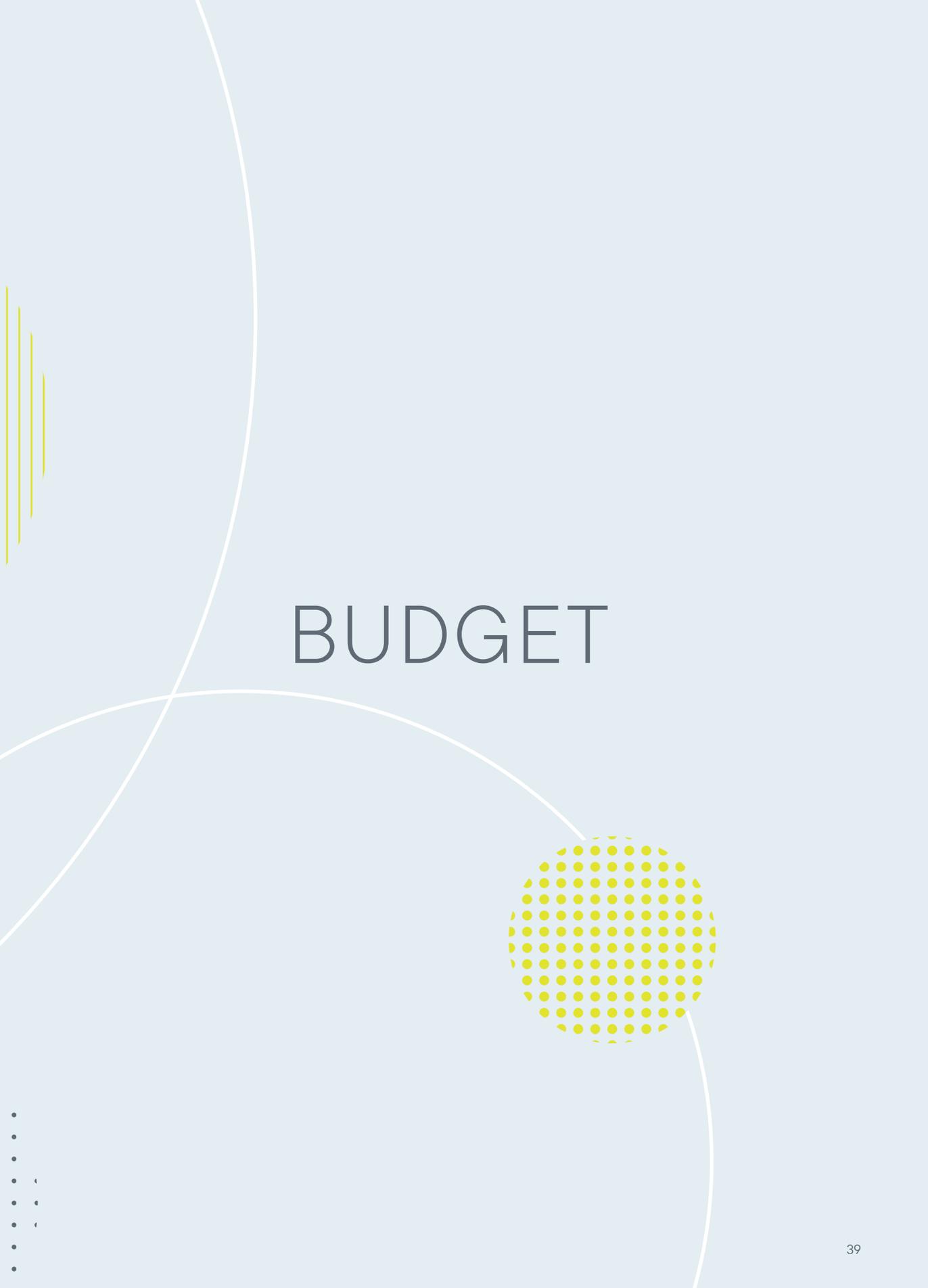
Soucieux d'un fonctionnement transversal, du partage d'expérience et du bien-être au travail, le Territoire a encouragé et organisé depuis sa création des temps forts pour ses agents. Autant de moments importants qui font se rencontrer les agents, partager, échanger en dehors de toute hiérarchie ou d'appartenance à un service.

De nombreux temps conviviaux scandent la vie de la collectivité, au travers des activités organisées sur la pause méridienne à l'initiative des agents, la cérémonie des vœux du personnel dans une ambiance festive et les événements de fin d'année destinés aux enfants du personnel.

Parce que la santé des agents constitue une priorité, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre au bénéfice de tous : séances d'ostéopathie, réseau d'assistants de prévention, formations, sensibilisations... L'action sociale soutient le pouvoir d'achat au quotidien avec un accès à l'offre du CNAS sans participation financière des agents, la présence d'une assistante sociale, un fonds de secours exceptionnel pour les agents rencontrant des difficultés financières...

Grand Paris Sud Est Avenir investit dans la formation de ses agents et l'accompagnement des managers, avec des temps de partage, d'ateliers et de montée en compétences pour développer le potentiel de chacun et la cohésion des équipes. La mobilité interne est facilitée. Le télétravail est ouvert à tous les agents dont les missions le permettent entre une demi-journée et 2 jours par semaine. La communication interne favorise la transmission des informations pour l'ensemble des agents et le dialogue direct avec la direction générale, grâce au blog, aux immersions et au tchat du Directeur Général des Services.





BUDGET

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX DANS UN BUDGET MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ

Un programme d'investissement ambitieux dans un budget maîtrisé et équilibré.

Le budget primitif de Grand Paris Sud Est Avenir est adopté à l'occasion du Conseil de Territoire.

Les orientations budgétaires s'articulent autour des axes suivants :

- l'affirmation des Territoires comme un échelon incontournable d'un projet métropolitain ambitieux, attractif et solidaire, avec la création de l'Alliance des Territoires du Grand Paris pour porter l'objectif d'un Grand Paris polycentrique, assis sur des intercommunalités à échelle humaine capables d'agir au plus près des habitants;
- au regard des enjeux environnementaux et climatiques, ainsi que de la configuration même du territoire, un engagement de GPSEA en faveur du développement durable, avec notamment l'adoption de son Plan Climat et le prolongement des actions en matière d'éco-exemplarité;
- un appui en ingénierie proposé aux communes par la délégation relations et appui aux territoires, l'affirmation de la doctrine d'emploi du fonds de solidarité en concertation avec les communes éligibles, l'amplification de la politique d'achats groupés et l'implantation des services sur l'ensemble du territoire;
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées au travers notamment d'une politique d'optimisation financière des achats offensive;
- l'intensification de la politique d'investissement du Territoire pour déployer l'ensemble de ses compétences, dans le respect et l'affirmation de ses grands principes d'intervention autour des enjeux de solidarité, d'équité et de proximité, avec des politiques publiques conçues dans une perspective de cohésion et de solidarité territoriale, l'attachement à créer un meilleur service public et une action en faveur du pouvoir d'achat de ses habitants.

Fonctionnement

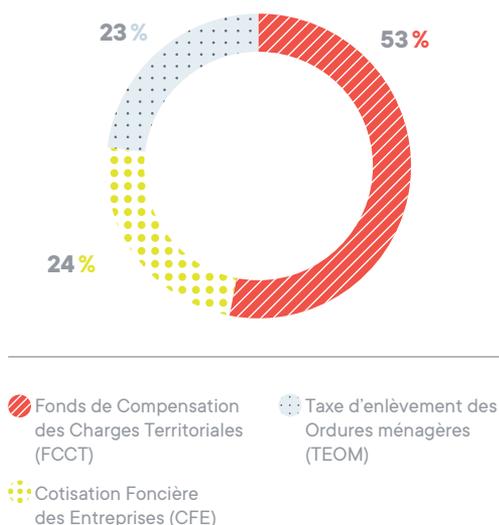
La section de fonctionnement traduit un déploiement des politiques publiques du Territoire dans une recherche constante de la qualité et de l'efficacité.

Recettes

Les recettes se composent essentiellement :

- du **Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT)** budgété à hauteur de 91 millions d'euros;
- de la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** estimée à 41 millions d'euros;
- de la **Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)** inscrite à hauteur de 39 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement



Dépenses

La section de fonctionnement se caractérise par une part importante des reversements obligatoires que sont :

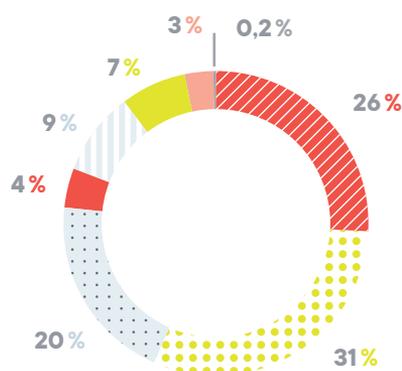
- la **dotation d'équilibre** versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris pour 33 millions d'euros;
- la contribution au **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** pour 8 millions d'euros;
- le prélèvement au titre du **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** pour 3 millions d'euros.

Les **dépenses de personnel** (y compris frais des élus) s'élèvent à 53 millions d'euros et prennent en compte une stabilisation du périmètre des effectifs de GPSEA. Elles ne représentent que 29 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les **dépenses sectorielles** sont quant à elles principalement consacrées :

- à la **collecte et au traitement des ordures ménagères** pour 34 millions d'euros;
- à la **fabrication des repas** pour 6 millions d'euros;
- aux **transports et aux déplacements** pour 3 millions d'euros;
- aux **équipements culturels et sportifs** pour 2,6 millions d'euros;
- aux actions en matière **d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire** pour 2 millions d'euros;
- à **l'entretien des voiries** pour 2 millions d'euros;
- à la **gestion des eaux pluviales** pour 2 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement



Les chiffres indiqués sont des ordres de grandeur établis sur la base du budget primitif 2019, et sont susceptibles d'évoluer chaque année en fonction des équilibres annuels

Investissement

La politique d'investissement de GPSEA se traduit par un programme volontariste et ambitieux construit en lien étroit avec les communes, notamment dans les secteurs de la voirie, de l'eau, des équipements culturels et sportifs mais également de l'aménagement.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent principalement entre :

- les **travaux de voirie** pour 13 millions d'euros;
- les **travaux de réhabilitation et d'entretien des équipements culturels et sportifs** pour 10 millions d'euros;
- le **développement économique et les opérations d'aménagement** pour 8 millions d'euros;
- l'**entretien des bâtiments administratifs ainsi que des interventions diverses sur le patrimoine bâti de la collectivité** pour 6,5 millions d'euros;
- les **travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable** pour 5 millions d'euros;

- les **opérations de réhabilitation et de construction sur l'habitat** pour 3 millions d'euros;
- l'**hygiène, la propreté urbaine et les ordures ménagères** pour 3 millions d'euros.

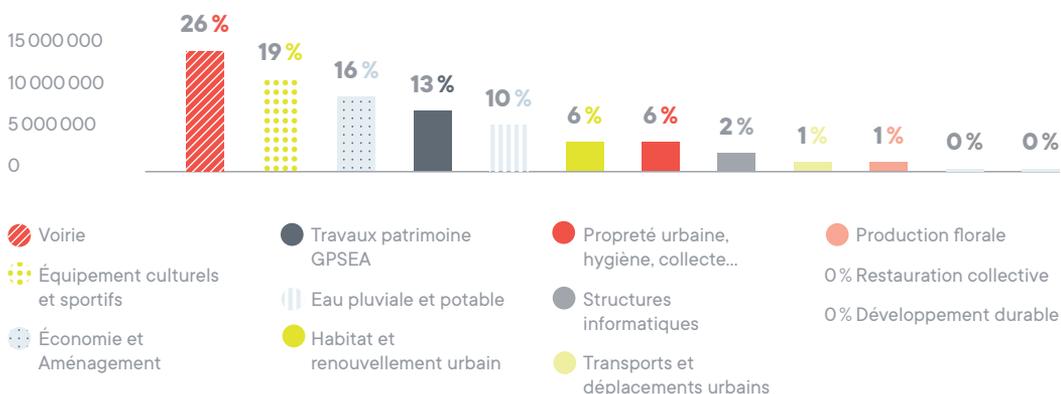
Recettes

Le programme d'investissement de GPSEA est financé principalement par des ressources propres, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées aux dépenses d'équipement, permettant à GPSEA d'auto-financer son programme d'investissement à hauteur de presque 64 %.

En complément, le Territoire fait appel au concours financier des établissements bancaires dans le cadre d'une stratégie d'emprunt maîtrisée.

En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement budgété à hauteur des ambitions territoriales mais qui reste raisonnable, GPSEA assure le financement d'un programme d'investissement ambitieux au service de ses communes membres, tout en préservant ses équilibres financiers.

Les dépenses d'investissement



Les chiffres indiqués sont des ordres de grandeur établis sur la base du budget primitif 2019, et sont susceptibles d'évoluer chaque année en fonction des équilibres annuels

EuroParc
14, rue Le Corbusier
95046 CRÉTEIL CEDEX
01 41 94 30 00
<https://sudestavenir.fr/>

